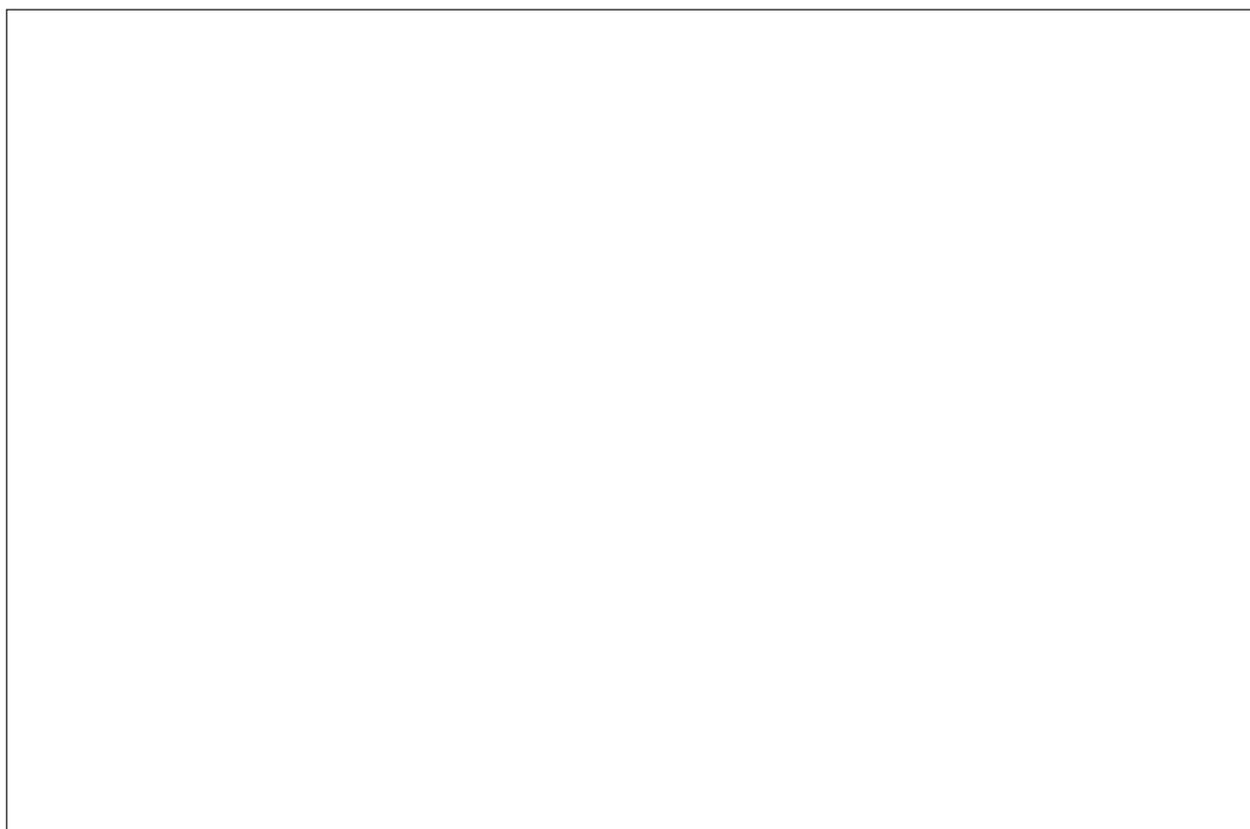


Avant-propos

Anne LAUVERGEON

Au printemps 2013, le Premier ministre m'a demandé de présider la Commission Innovation 2030 qui a été chargée de « sélectionner des secteurs et des technologies dans lesquels la France devra acquérir un savoir-faire de premier plan pour maintenir sa compétitivité ». Composée de vingt personnalités venues d'horizons très divers, cette Commission a été installée fin avril 2013 par le Président de la République, auquel nous avons rendu notre rapport en octobre 2013.



© Witt/POOL-MAXPPP

« Composée de vingt personnalités venues d'horizons très divers, la Commission Innovation 2030 a été installée fin avril 2013 par le Président de la République, auquel nous avons rendu notre rapport en octobre 2013. », remise au Président de la République du rapport de la Commission Innovation 2030 (Premier rang de gauche à droite : Louis Gallois, Aurélie Faitot, Henri Verdier, Mercedes Erra, Anne Lauvergeon, François Hollande, Thierry Mandon, Claudie Haigneré et Didier Lombard), Palais de l'Élysée.

* Présidente de la Commission Innovation 2030, Présidente-directrice générale d'ALP SA.

Pour se mobiliser durablement autour d'ambitions fortes, la France doit éviter la dispersion et le zapping. Un tour d'horizon international nous a d'ailleurs montré que beaucoup d'États mettaient en place des stratégies d'investissements ciblés pour faire de leurs entreprises de pointe des leaders mondiaux dans les domaines identifiés.

Quelques attentes sociétales fortes observées à l'échelle internationale s'inscrivent clairement dans la durée : des préoccupations pour la planète, une vision du citoyen-consommateur davantage axée sur l'individu, avec une responsabilité personnelle accrue et des exigences d'utilité et de sobriété. Par ailleurs, le contexte international, de plus en plus complexe, est marqué par quelques grandes tendances : la montée du potentiel économique des pays émergents, l'allongement de la durée de la vie, une urbanisation croissante, des tensions probables dans l'accès à l'eau potable, à l'énergie et aux matières premières, sans oublier les effets croissants du changement climatique.

C'est à partir des prévisions des besoins sociétaux et en fonction des secteurs dans lesquels la France a des atouts que la Commission a fait des choix. Nous avons ciblé sept Ambitions stratégiques pour la France de 2030 : le stockage de l'énergie, le recyclage de métaux, la valorisation des richesses marines (extraction de métaux et dessalement), le végétal (protéines et chimie), la médecine individualisée, la Silver économie (l'innovation au service de la longévité) et la valorisation des données informationnelles massives (les *big data*).

Ces Ambitions, qui répondent aussi aux différents enjeux sociétaux identifiés par la Commission européenne, nécessitent une mobilisation de tous les leviers d'action de l'État : la recherche publique, la normalisation, la réglementation, la commande publique, l'éducation et la diplomatie économique. Sept concours mondiaux d'innovation permettront de sélectionner pour chacune de ces Ambitions les projets présentant le plus fort potentiel économique, notamment en termes d'emplois et d'exportations. La Commission s'est également intéressée à l'écosystème dans lequel les innovateurs travaillent en France, en s'appuyant sur des entretiens avec des experts de tous horizons. Ces auditions ont mis en évidence les handicaps, notamment un écosystème culturel et une organisation qui n'incitent pas assez à l'innovation, et sur lesquels il faut donc agir. C'est pourquoi la Commission recommande d'instaurer un « principe d'innovation » complémentaire du principe de précaution pour aboutir à un juste équilibre entre prises de risque et sécurité.

Nous devons oser innover. Certes, l'innovation et l'expérimentation doivent rester encadrées, mais en aucun cas empêchées. Les décisions à prendre doivent l'être en tenant compte des nouvelles connaissances acquises, elles doivent donc être régulièrement réévaluées afin de limiter des conséquences négatives pour l'innovation : ainsi défini, ce principe serait un signal fort envoyé aux entrepreneurs, la preuve de l'engagement de l'État au service d'une politique ambitieuse de développement économique reposant sur l'innovation.

La France a des atouts sur lesquels elle peut s'appuyer. Cependant, ses forces industrielles, scientifiques et techniques ne suffisent plus pour lui permettre de faire face à la concurrence internationale. Il nous faut être à la pointe de l'innovation, être excellents

dans la recherche scientifique et technique, et être capables d'attirer et de garder en France les plus talentueux. Les entreprises doivent développer et commercialiser les innovations : la R&D, publique comme privée, est essentielle pour atteindre cet objectif. Les partenariats entre la recherche publique et les entreprises jouent un rôle clé dans la chaîne de l'innovation, mais ils sont aujourd'hui encore trop fragiles en France. C'est pourquoi la recherche française doit se mobiliser autour des sept Ambitions ciblées par la Commission, par exemple en participant aux concours mondiaux de l'Innovation que nous avons lancés le 2 décembre dernier (www.Innovation2030.org).

Ces sept concours – un pour chaque Ambition – sont ouverts à tous, Français ou non, jeunes créateurs en train de mûrir leurs projets et leurs *start-up* innovantes, PME confirmées et grands groupes internationaux à la réputation solidement établie. Pour tous, un seul engagement est exigé : celui de créer et de développer leur projet en France, créant ainsi de la richesse et des emplois dans notre pays. Les projets sélectionnés seront soutenus par l'action publique pour créer en France les leaders mondiaux de demain.

Ce numéro de *Réalités industrielles* jouera certainement un rôle utile en faveur d'une coopération accrue entre tous les partenaires concernés en précisant les attentes de chacun des acteurs et en donnant quelques exemples de succès remarquables.